



**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mille VINGT ET UN, Le QUINZE AVRIL à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHATEL, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RUBIN Nicolas, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Procuration : 3 Votants : 15

3 procurations jusqu'à 18h44 – arrivée de Mme Sophie GRILLET-MUNIER

2 procurations à partir du point 12-0421

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 AVRIL 2021

PRESENTS : RUBIN Nicolas, BUTTOUDIN Jérôme, MAXIT Monique, MARCHAND Franck, BRESSOUD Ombeline, ROQUIGNY Catherine, DAVID Frédéric, VUARAND Dominique, THOULE Ludovic, DAVID Gabrielle, TRINCAZ Marie, MAXIT Gérard

PROCURATION :

Mme Sophie GRILLET-MUNIER donne procuration à Mme Monique MAXIT (jusqu'au point 12 inclus)

Mme Cécilia PICCOT donne procuration à M. Ludovic THOULE

M. Jean-Pierre VESIN donne procuration à M. Jérôme BUTTOUDIN

Feuille de présence signée jointe au présent Procès-verbal.

Secrétaire de séance désignée : Catherine ROQUIGNY

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 MARS 2021.....	2
2. AFFAIRES FINANCIERES et GENERALES.....	2
DELIBERATION N°01-0421– VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020	2
DELIBERATION N°02-0421– APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020.....	7
DELIBERATION N°03-0421– AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES	8
DELIBERATION N°04-0421– VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021.....	8
DELIBERATION N°05-0421– VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES.....	9
DELIBERATION N°05bis-0421– PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	10
DELIBERATION N°06-0421– VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE PROVENANT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES	11
DELIBERATION N°07-0421– Reversement d'une somme de 100 000,00 € provenant du budget annexe Patrimoine Immobilier sur le budget principal Commune	12
DELIBERATION N°08-0421– ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS	

LOCALES	12
DELIBERATION N°09-0421– AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES CONTRATS DE PRETS AVEC LA SFIL SUR LE BUDGET REMONTEES MECANIQUES – SUBDELEGATION AU 1ER ADJOINT	13
DELIBERATION N°10-0421– CONVENTION D’ASSISTANCE - POLE DE COMPETENCES DU DEPARTEMENT- PROJET DE REHABILITATION DES « COMBELLES » - LOGEMENTS SAISONNIERS	14
DELIBERATION N°11-0421– ADHESION A SAVOIE-MONT-BLANC EXCELLENCE	14
DELIBERATION N°12-0421- CONVENTION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MANEGE.....	15
3. RESSOURCES HUMAINES.....	15
DELIBERATION N°13 - 0421– CREATION DE POSTE – SERVICE CULTUREL.....	15
DELIBERATION N°14 - 0421 – Renouvellement de contrats d’auxiliaire de puériculture – Service petite enfance.....	16
DELIBERATION N°15 - 0421 – création d’un poste d’infirmière puéricultrice – Service petite enfance.....	16
DELIBERATION N°16 - 0421 – Contrat de vacances – centre de vaccination	16
DELIBERATION N°17 - 0421 - Convention d’objectifs et de financement pour 2021 à intervenir avec l’Agence Régionale de Santé.....	18
DELIBERATION N°18 - 0421 – Délibération générale autorisant le recours au personnel vacataire en cas d’urgence (Plan communal de sauvegarde et autres situations d’urgence).....	18
DELIBERATION N°19 - 0421 – Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du transfert de la compétence « Eau Potable ».....	18
5. INFORMATIONS.....	19
5.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire.....	19
5.1.1 Décisions du Maire.....	19
5.2 Informations sur les activités des commissions communales.....	21

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 MARS 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2021 a été envoyé aux élus et aucune remarque n’a été formulée depuis.

➔ A l’unanimité, le Conseil approuve l’approbation du compte rendu de la séance précédente.

2. AFFAIRES FINANCIERES et GENERALES

DELIBERATION N°01-0421– VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

M. BUTTOUDIN 1^{er} Adjoint, vice-président de la commission finances présente les comptes administratifs 2020 pour chaque budget ainsi que les résultats de section.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT		CA 2020	RAR 2020
Section de Fonctionnement	Recettes	1 095 855,87 €	
	Dépenses	998 778,62 €	
	Résultat de clôture	97 077,25 €	
Section d'Investissement	Recettes	76 753,56 €	0,00 €
	Dépenses	71 796,06 €	3 070,26 €
	Résultat de clôture	4 957,50 €	-3 070,26 €
Besoin de financement		0,00 €	
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de fonctionnement de 97 077,25 € est affecté à la section de fonctionnement du BP 2021, étant donné que le résultat d'investissement couvre les RAR 2020.			

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE		CA 2020	RAR 2020
Section de Fonctionnement	Recettes	2 311 303,67 €	
	Dépenses	1 739 879,78 €	
	Résultat de clôture	571 423,89 €	
Section d'Investissement	Recettes	473 250,00 €	0,00 €
	Dépenses	961 553,99 €	0,00 €
	Résultat de clôture	-488 303,99 €	
Besoin de financement		-488 303,99 €	
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de fonctionnement de 571 423,89 € est affecté pour 488 310,00 € à la section d'investissement et le surplus de 83 113,89 € à la section de fonctionnement du BP 2021			

BUDGET ANNEXE FORETS		CA 2020	RAR 2020
Section de Fonctionnement	Recettes	79 965,83 €	
	Dépenses	62 330,13 €	
	Résultat de clôture	17 635,70 €	
Section d'Investissement	Recettes	1 973,81 €	0,00 €
	Dépenses	0 €	1 600,00 €
	Résultat de clôture	1 973,81 €	-1 600,00 €
Besoin de financement		0,00 €	
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement de 17 635,70 € est repris en totalité à la section de fonctionnement du BP 2021			

BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIQUES		CA 2020	RAR 2020
Section de Fonctionnement	Recettes	2 232 116,00 €	
	Dépenses	1 769 110,97 €	
	Résultat de clôture	463 005,03 €	
Section d'Investissement	Recettes	1 977 462,49 €	
	Dépenses	2 107 664,82 €	60 496, 21 €
	Résultat de clôture	-130 202,33 €	-60 496,21 €
Besoin de financement		-190 698,54 €	
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de fonctionnement de 463 005,03 € est affecté pour 190 700 € à la section d'investissement et le surplus de 272 305,03 € à la section de fonctionnement du BP 2021			

BUDGET ANNEXE EAU		CA 2020	RAR 2020
Section de Fonctionnement	Recettes	1 207 339,08€	
	Dépenses	518 643,02 €	
	Résultat de clôture	688 696,06 €	
Section d'Investissement	Recettes	682 456,50 €	241 600,00 €
	Dépenses	356 158,07 €	321 104,83 €
	Résultat de clôture	326 298,43 €	-79 504,83 €
Besoin de financement		0,00 €	
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires et affectés au BP 2021 du budget principal, étant donné le transfert de la compétence eau à l'intercommunalité CCPEVA.			

BUDGET ANNEXE PATRIMOINE		CA 2020	RAR 2020
Section de Fonctionnement	Recettes	147 578,97 €	
	Dépenses	26 944,23 €	
	Résultat de clôture	120 634,63 €	
Section d'Investissement	Recettes	342 861,00 €	113 992,00 €
	Dépenses	327 791,14 €	17 036,95 €
	Résultat de clôture	15 069,86 €	96 955,05 €
Besoin de financement		0,00 €	
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement de 120 634,63 est repris en totalité à la section de fonctionnement du BP 2021			

BUDGET ANNEXE PARKING		CA 2020	RAR 2020
Section de Fonctionnement	Recettes	335 464,05 €	
	Dépenses	331 342,44 €	
	Résultat de clôture	4 121,61 €	
Section d'Investissement	Recettes	734 587,60 €	0 €
	Dépenses	68 194,68 €	143 099,35 €
	Résultat de clôture	666 392,22 €	-143 099,35 €
	Besoin de financement	0,00 €	
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement de 4 121,61 € est repris en totalité à la section de fonctionnement du BP 2021			
BUDGET PRINCIPAL		CA 2020	RAR 2020
Section de Fonctionnement	Recettes	13 161 444,66 €	
	Dépenses	9 969 978,55 €	
	Résultat de clôture	3 191 466,11 €	
Section d'Investissement	Recettes	3 637 209,11 €	52 894,00 €
	Dépenses	4 834 011,64 €	715 886,17 €
	Résultat de clôture	-1 196 802,53 €	-662 992,17 €
	Besoin de financement	-1 860 210,70 €	
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de fonctionnement de 3 191 466,11 € est affecté pour 1 860 210,70 € à la section d'investissement et le surplus de 1 331 255,41 € à la section de fonctionnement du BP 2021			

Une note annexe au Compte Administratif du budget principal doit être produite chaque année retraçant en dépenses les actions et équipements financés par les produits annuels de la taxe de séjour (TDS) (art R.2333-45 du CGCT) et de la taxe des remontées mécaniques (L.2333-53 CGCT).

Il est constaté que le produit de TDS augmente de 16,35 % en 2020 par rapport à 2019. La très bonne fréquentation de la station explique cette envolée.

AFFECTATION 2020 TAXE DE SEJOUR	
Produit de la taxe	710 181,00 €
Reversement CHATEL TOURISME	200 000,00 €
Salaire régisseur TDS	17 430,40 €
Maintenance du logiciel plateforme TDS	5 616,00 €
Feu d'artifice du 31.12.2019	4 130,00 €
Feu d'artifice du 14.07.2020	7 956,00 €
Manifestations	53 236,73 €
Centre de loisirs hiver	23 236,16 €
Garderie touristique	14 718,86 €
Communication	1 826,54 €
Autres animations CHATEL TOURISME	70 000,00 €
Ars sonora	2 220,00 €
Total	400 370,69 €

M. le Maire indique que les agents assurent un suivi de la TDS grâce à l'outil de gestion en ligne qui permet d'optimiser le reversement par les hébergeurs mais aussi par les plateformes numériques de locations type Aritel , Airbnb etc...

Le produit de taxe sur les RM est en diminution de 9,35 % par rapport à 2019 lié à la fermeture anticipée du domaine skiable.

AFFECTATION 2020 TAXE SUR LES REMONTEES MECANIQUES	
Produit de la taxe	556 386,85 €
Subvention au budget Transport pour le financement du transport des skieurs dans la station	301 300,00 €
Subvention au budget Parking pour le financement du stationnement des skieurs dans la station	213 600,00 €
Subvention Ski-club	94 000,00 €
Subvention Société de secours en montagne	400,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables Frais de secours sur pistes	17 093,18 €
Total	626 393,18 €

Monsieur le Maire quitte la séance et M. BUTTOUDIN, Président de la commission des finances prend la présidence de séance.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve les comptes administratifs 2020

DELIBERATION N°02-0421– APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

M. BUTTOUDIN expose que les comptes de gestion de l'exercice 2020 dressés par la Trésorerie d'Abondance sont en tous points identiques aux comptes administratifs et conformes aux écritures budgétaires passées en 2020.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve le compte de gestion 2020 du budget principal et de ses budgets annexes.

DELIBERATION N°03-0421– AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

L'affectation des résultats à prendre en compte sur les budgets primitifs de 2021 correspond à la présentation donnée dans les tableaux ci-dessus au point 01-0421 ligne affectation des résultats. M. BUTTOUDIN rappelle que le résultat de fonctionnement est dédié à minima et par priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et le surplus peut rester en section de fonctionnement.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve l'affectation des résultats 2020 aux budgets 2021.

DELIBERATION N°04-0421– VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

M. le Maire expose qu'à la suite à la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat a décidé de compenser aux communes le manque à gagner de cette taxe en transférant à la commune la part départementale du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce qui signifie que le conseil municipal doit voter un taux de taxe FPB fusionnant le taux communal (21.1%) et le taux départemental (12.03%), ce qui fera un nouveau taux communal supérieur à celui de 2020.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales ainsi modifiées élargit le pouvoir de taux des collectivités. Ainsi, la taxe foncière sur les propriétés bâties devient «pivot» à la place de la taxe d'habitation et certaines révisions de taux ne pourront être mises en œuvre qu'à partir de 2023.

Bien que ce nouveau taux de taxe foncière est supérieur par rapport à 2020, cela n'a aucune conséquence sur le montant dû par le contribuable hormis l'évolution de la base fiscale qui devrait être très minime cette année (coefficient de revalorisation des bases à +0.2 %).

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation - TH	27,70%	27,70%
Taxe foncière (bâti) – TB	21,10%	33.13%
Taxe foncière non bâti - TNB	89,04%	89,04%
Produit attendu des taxes communales	5 519 174 €	5 604 727 €
Gain fiscal à taux constant et avec évolution des bases	47 097 €	85 553 €

La TH sur les résidences secondaires continue en revanche d'être dues à la commune.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve les taux 2021 des taxes ménages tels qu'exposés.

DELIBERATION N°05-0421– VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

M. le Maire expose les propositions de budgets détaillés dans les notes distribuées aux élus avant la séance et qui ont été soumis à l'avis de la commission finances du 9 avril 2021 :

BUDGETS		MONTANT	TOTAL	EVOL BP20
FORETS	Fonctionnement	77 300 €	79 300 €	17%%
	Investissement	2 000 €		0%
PATRIMOINE IMMOBILIER	Fonctionnement	200 640 €	329 740 €	31%
	Investissement	129 100 €		-2018%
PARKING	Fonctionnement	243 700 €	1 065 600 €	-29%
	Investissement	821 900 €		12%
TRANSPORT DE PERSONNES	Fonctionnement	581 130 €	651 630 €	-47%
	Investissement	70 500 €		-47%
REMONTEES MECANIKES	Fonctionnement	2 185 000 €	4 539 320 €	0%
	Investissement	2 354 320 €		1%
CINEMAS	Fonctionnement	218 000 €	503 000€	
	Investissement	285 000 €		
CENTRE AQUATIQUE	Fonctionnement	2 496 200 €	3 490 530 €	8%
	Investissement	994 330 €		2%
COMMUNE	Fonctionnement	11 870 000 €	17 970 000 €	-2%
	Investissement	6 100 000 €		4%
TOTAL consolidé	Fonctionnement	17 871 970 €	28 629 120 €	-7%
	Investissement	10 757 150 €		-7%

En marge du vote du budget général, il est indiqué que deux dispositifs d'aide ont été budgétés sur le budget principal pour cette année :

- Le dispositif de l'aide à l'acquisition de vélo électrique selon les mêmes conditions réglementaires et financières qu'en 2020.
- L'aide à l'acquisition financière d'une ruche : Ces deux aides s'inscrivent dans la volonté municipale d'aider symboliquement à la préservation de notre environnement.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve les budgets 2021.

DELIBERATION N°05bis-0421– PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

M. le Maire a souhaité donner plus de cadrage pour le suivi des enveloppes budgétaires. Les objectifs liés à la capacité financière de la commune ont été affinés, en relation avec les subventions d'investissement, l'épargne nette et la capacité d'autofinancement pour maintenir la capacité de désendettement à un niveau soutenable, avec un objectif cible de 6 ans, voire 7 ans max.

L'enveloppe d'investissements 2021 s'élève à 1 779 518 € au titre du PPI et 549 760 € d'investissements courants, soit 2 329 279 €. Elle a été établie avec les commissions communales qui ont fait remonter leurs projets et arbitrer in fine par la commission des finances le 9 avril dernier. L'intégralité du PPI est joint dans la pièce annexe et a été communiquée aux élus le 13 avril 2021.

En plus de ce PPI et des investissements courants, se rajoute en dépenses d'investissements les restes à réaliser de 2020 pour 715 886 €, il est rappelé que ce sont des dépenses engagées en 2020, les travaux ou services ont été réalisés mais les factures non réglées. Les dépenses se reportent donc sur l'exercice 2021.

Les dépenses d'investissements hors remboursement de dette (chap 20,21,23) s'élèvent donc pour 2021 à 3 045 165 €.

Enfin, la municipalité a souhaité décliner une partie de son PPI en autorisations de programme (AP), en autorisation d'engagement (AE) et crédits de paiement annuels pour permettre de lisser dans le temps les dépenses et recettes de certains projets d'investissements déjà bien aboutis et des dépenses de fonctionnement récurrentes. Cette démarche va permettre d'éviter de surcharger en dépenses un seul exercice budgétaire et d'affiner le besoin éventuel de financement (emprunt ou virement de la section de fonctionnement). Les services communaux proposent une liste de dépenses qui pourraient être pilotés avec cet outil, liste présentée ci-dessous :

Chapitre	Autorisation de programme	Autorisation engagement	Crédit de paiement annuels					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
011	Entretien de voirie PATEM	240 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
011	Entretien de voirie PONTAGE	270 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
23	Réfection voirie	1 800 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
21568	Incendie	94 800 €	15 800 €	15 800 €	15 800 €	15 800 €	15 800 €	15 800 €
23	Réhabilitation les Combelles	1 624 500 €	322 800 €	89 700 €	612 000 €	€	€	€
23	Trottoirs Linga	1 364 250 €	290 000 €	554 250 €	350 000 €	50 000 €	- €	- €
23	Vidéoprotection	90 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €			
	Total général	5 063 550 €	988 600 €	1 619 750 €	337 800 €	465 800 €	315 800 €	315 800 €

M. le Maire rajoute que chaque année ce PPI sera réajusté selon les besoins et en concertation avec les élus de la commission finances et les vices-présidents des commissions communales.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de PPI tel que présenté en PJ, l'enveloppe d'investissements 2021 de 2 329 279 € (hors RAR) et les opérations déclinées en AP/CP telles que figurant dans le tableau repris ci-dessus.

DELIBERATION N°06-0421– VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE PROVENANT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES

L'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes. L'article L. 2224-2 prévoit quelques dérogations à ce strict principe de l'équilibre.

	CA2019	CA2020	BP2021	Commentaires/justification
TRANSPORTS	357 800 €	301 300 €	324 300€	Gratuité du service exploité en régie - aucune autre recette à part le remboursement par la SAEM d'une participation
PARKING	174 900 €	213 600 €	175 700€	Insuffisance de recettes liées à la situation sanitaire
CENTRE AQUA	1 562 000 €	1 853 230 €	1 703 600€	Sur ce budget sont imputés les coûts de construction (PPP) et d'exploitation commerciale (DSP)
FORETS	46 000 €	41 950 €	34 340€	Taxe foncière augmentant, pas assez de recettes d'exploitation pour la couvrir-nota la taxe foncière est incluse dans les recettes communales
CINEMAS	0€	0€	183 350€	Nouveau service en exploitation. La subvention pourra évoluer en fonction de l'exploitation des cinémas dépendante de la situation sanitaire.
TOTAL	2 140 700 €	2 410 080 €	2 421 290€	
PART DU BUDGET GENERAL	22.48%	24,17%	24,29%	

➔ Le Conseil est invité à voter les subventions d'équilibre des budgets annexes telles que présentées.

DELIBERATION N°07-0421– Reversement d’une somme de 100 000 € provenant du budget annexe Patrimoine Immobilier sur le budget principal Commune

A titre exceptionnel, il est admis que les excédents non utilisés des budgets annexes peuvent être reversés sur le budget principal dès lors que les usagers des services organisés par les budgets annexes ne sont pas privés de cet excédent en bénéficiant par exemple d’une diminution de tarifs ou de manière indirecte de nouveaux investissements.

Considérant que le budget patrimoine est excédentaire et le fait de reverser cet excédent au budget principal ne privera pas les usagers du service patrimoine,

M. le Maire propose de procéder au reversement d’une somme de 100 000 € au budget principal de la COMMUNE.

➔ A l’unanimité, le Conseil approuve le reversement de l’excédent du budget annexe Patrimoine sur le budget principal Commune

DELIBERATION N°08-0421– ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS	Exercice 2020	Proposition 2021
Agriculteurs de CHATEL	40 680,10€	41 015,00€
Agriculteurs de CHATEL Subvention exceptionnelle		6380,00€
Amicale du Personnel communal	7 500,00€	
Anciens d'A.F.N. de CHATEL	900,00€	
Anim'EHPAD	1 934,00€	
Association Foncière Pastorale	1 500,00€	
Club Nautique	3 000,00€	
Coop de l'Ecole Classe Maternelle	800,00€	
Les Aînés de la Montagne	500,00€	
Harmonie Municip."L'ECHO ALPIN"	40 000,00€	
Maitres-Chiens d'Avalanches du Chabl.	260,00€	
CHATEL TOURISME	1 000 000,00€	
CHATEL TOURISME Subvention Exceptionnelle	70 000,00€	
Parents d'Elèves de Châtel	1 500,00€	
Razorbike CHATEL	2 500,00€	
Sapeurs-pompiers de Châtel	2 200,00€	
Ski-Club de Châtel	80 000,00€	
Ski-Club de Châtel subvention exceptionnelle	14 000,00€	

Société de Secours en Montagne	400,00€	
UFOVAL	0,00€	
Football club val d'abondance	16 500,00€	
Bulle d'R	100,00€	
Ecole privée Sainte Croix des Neiges	0,00€	
Diverses Subventions	10 000,00€	
TOTAL	1 321 000,00€	1 221 000,00€

A ce stade, il est proposé de voter un montant global des subventions de 1 221 000€ soit une enveloppe diminuée de 100 000€ par rapport au CA 2020. Cette somme sera imputée sur le compte 6574.

L'attribution individuelle de cette enveloppe sera votée au prochain conseil municipal, le temps pour chaque association de fournir le dossier de demande non fourni à ce jour ainsi que l'ensemble des éléments d'appréciation pour l'octroi de deniers publics.

Cependant, pour permettre d'assurer la continuité de l'activité de certaines associations, principalement celles employant du personnel, il est nécessaire jusqu'au vote de la subvention attribuée en 2021 d'une part de procéder à des versements d'acomptes mensuels de subvention pour les 3 associations concernées que sont le Ski club, Châtel Tourisme et l'harmonie, d'autre part de prolonger au 31/12/2021 la durée de validité de la convention d'objectifs pour Châtel tourisme qui se termine le 31/01/2021. Comme pour les années précédentes, les acomptes mensuels sont calculés sur la base de la subvention octroyée l'année n-1 soit :

- Pour Chatel tourisme : acompte mensuel de 83 300 €.
- Pour l'Harmonie : acompte mensuel de 3 300 €
- Pour le Ski Club : acompte mensuel de 6 600 €

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve les crédits budgétaires alloués au compte 6574, la prolongation les versements d'acomptes jusqu'au vote de la subvention attribuée aux associations Châtel Tourisme, Ski Club et Harmonie et de prolonger la convention d'objectifs avec Châtel Tourisme au 31/12/2021.

DELIBERATION N°09-0421– AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES CONTRATS DE PRETS AVEC LA SFIL SUR LE BUDGET REMONTEES MECANIQUES – SUBDELEGATION AU 1ER ADJOINT

La Caisse Française de Financement local est prêteur des contrats d'emprunts 0229057/01, 0268930, 0283185/001, 0295638 et 253344EUR026771 sur le budget des remontées mécaniques. La somme du capital restant dû de ces prêts s'élève à ce jour à environ 3 620 813.67€. M. le Maire dispose d'une délégation du conseil pour une somme d'emprunt de 500 000 €. Au-delà le Conseil municipal est compétent. M. le Maire sollicite donc l'autorisation du conseil municipal pour procéder au réaménagement des contrats ci-dessus mentionnés via un contrat de prêt unique à des conditions plus favorables avec une durée d'amortissement sur 11 ans maximum avec un début de paiement des annuités en 2022 dans le meilleur des cas ou avec l'amortissement du capital en différé à partir de 2022.

M. le Maire sollicite le Conseil sur cette autorisation de renégociation et de signature des contrats de prêts renégociés et demande en cas d'absence de subdéléguer la signature des contrats et avenants à M. BUTTOUDIN 1^{er} adjoint et vice-président de la commission finances.

→ A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer les contrats de prêts et à subdéléguer la signature à Jérôme BUTTOUDIN.

DELIBERATION N°10-0421– CONVENTION D'ASSISTANCE - POLE DE COMPETENCES DU DEPARTEMENT- PROJET DE REHABILITATION DES « COMBELLES » - LOGEMENTS SAISONNIERS

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel « les Combelles », sis 87 chemin du Pessat, en logements pour les travailleurs saisonniers ainsi que quelques logements destinés à des familles installées à l'année.

Il expose que pour aider la collectivité à définir un équilibre économique de cette opération mixte et bénéficier d'un accompagnement sur le bouclage du financement, le Département de la Haute-Savoie au travers de son pôle de compétences, propose quelques jours d'ingénierie accompagnant la commune dans sa démarche.

Le financement de la mission est intégralement pris en charge par le Département conformément au projet de convention ci-annexé.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve les termes de la convention ci-jointe et autorise le Maire à la signer.

DELIBERATION N°11-0421– ADHESION A SAVOIE-MONT-BLANC EXCELLENCE

A l'initiative de M. le Maire, la Vieille Douane s'est rapprochée de l'Agence Savoie-Mont-Blanc (anciennement Savoie Mont Blanc Tourisme jusqu'en 2020) pour obtenir le label « Savoie-Mont-Blanc Excellence ».

Savoie-Mont-Blanc Excellence met en avant des acteurs économiques engagés dans des cercles vertueux d'un point de vue environnemental et sociétal, et qui accueillent le public avec des contenus qualitatifs. Elle labellise principalement des entreprises, mais intègre aussi des sites culturels gérés par des collectivités. Après un premier contact téléphonique, le fait que la station bénéficie déjà du label Flocon Vert et que la commune soit adhérente active du réseau Empreintes apparaît déjà comme une « bonne garantie ».

Une fois envoyé le dossier de candidature, un audit sur site aura lieu, a priori le 21 mai de 10h à 12h, avant un passage en commission d'agrément le 25 juin. L'agrément sera valable 3 ans, et son renouvellement nécessitera un nouvel audit.

En parallèle, le label implique une cotisation annuelle composée de :

- Part fixe de 100 € HT
- Part variable de 0.05 % du chiffre d'affaires, avec un plancher de 100 € HT

Soit dans le cas de la Vieille Douane, un total de 200 € HT (240 € TTC).

L'adhésion à Savoie-Mont-Blanc Excellence offre des opportunités en termes de communication : un plan de com est construit entre l'agence et l'adhérent pour établir un calendrier et des actions pertinentes. A titre d'exemple, les animations estivales pourraient être mises en avant en juin/juillet 2021, et plus tard les 10 ans de la Vieille Douane pour l'été 2022.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve l'adhésion à la démarche Savoie-Mont-Blanc Excellence ainsi que le montant de la cotisation annuelle fixé à 240 € TTC.

Arrivée de Mme GRILLET-MUNIER Sophie à 18h44

A partir de la délibération n°12-0421 :

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Procuration : 2 Votants : 15

Mme **Cécilia PICCOT** donne procuration à **M. Ludovic THOULE**

M. Jean-Pierre VESIN donne procuration à **M. Jérôme BUTTOUDIN**

DELIBERATION N°12-0421- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MANEGE

M. le maire rappelle que la commune avait conventionné pour une occupation précaire du domaine public pour la première fois avec l'exploitant du manège en 2012 au tarif de 520€, avec la sarl Les Chevaux de Bois.

Chaque année une augmentation a été effectuée pour arriver en 2019 à 620€. L'électricité était facturée à part. Depuis 2020, une revalorisation porte l'occupation annuelle à 1000€ intégrant l'électricité.

Le propriétaire actuel est Mr GONTHIER Dov, représentant la société BEACH PARC AVENTURE qui a repris l'exploitation en mai 2017.

Concernant le chalet « confiserie », il a été opérationnel la saison d'été 2020, avec une superficie de 10m². Branchement avec compteur sur l'eau et branchement électrique sur la commune sans compteur.

L'article L. 2125-1 du Code général des collectivités territoriales pose le principe que toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. La convention arrivant à échéance, les services communaux proposent de renouveler cette convention pour la durée du mandat en maintenant l'indemnité d'occupation à 1200 € annuelle (soit 23 €/semaine hors eau et elec) avec une indexation annuelle sur l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages qui s'établit à la valeur de 104,24 en février 2021, dernier indice connu. L'eau et l'électricité étant à la charge du gérant qui devra installer un branchement électrique privé au plus tard le 1^{er} septembre 2021.

Les élus souhaitent un complément d'informations sur cette tarification et notamment un comparatif avec le tarif appliqué aux terrasses commerciales implantées sur le domaine public. M. le Maire souligne que cette activité est toujours ouverte même en période plus creuse de sorte qu'elle profite aux enfants habitant à l'année.

M. le Maire souhaite que les services reçoivent Mr Gonthier pour négocier cette tarification.

→ Le Conseil municipal souhaite reporter le sujet à une prochaine séance pour permettre de discuter avec l'exploitant la tarification.

3. RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°13 - 0421– CREATION DE POSTE – SERVICE CULTUREL

Monsieur le Maire informe que Mme Morgane HAY, recrutée depuis octobre 2012 en qualité d'adjoint du patrimoine, pour assurer les fonctions de responsable du service culture et patrimoine, a été reçue au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (cadre d'emploi de catégorie B). Compte tenu de la valeur professionnelle de cet agent et des fonctions d'encadrement qu'elle assure au sein du service, qui relèvent de la catégorie B, il propose de la nommer sur ce grade à compter du 1er juillet 2021 ; il invite donc les membres présents à statuer sur la création du poste correspondant.

→ A l'unanimité, Le Conseil approuve la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet

DELIBERATION N°14 - 0421 – RENOUELEMENT DE CONTRATS D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE – SERVICE PETITE ENFANCE

M. le Maire expose au conseil que conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans l'attente d'un recrutement statutaire pour couvrir les besoins en personnel diplômé auxiliaire de puériculture, le Conseil est invité à statuer sur le maintien en fonction des 2 agents selon les conditions détaillées ci-dessous :

1) Renouvellement pour Mme Audrey LECOCCQ

Cet agent est recruté depuis le 9 juillet 2019 au service de la structure multi-accueil « Les Moufflets », en qualité d'auxiliaire de puériculture à temps complet ; son contrat de travail en vigueur se terminera le 8 juillet 2021.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement de son contrat de travail pour 1 an et autorise le Maire à signer les contrats.

2) Recrutement de Mme Margaux VUARAND

Cet agent est recruté au service de la structure multi-accueil « Les Moufflets » depuis 2016 avec un CAP petite enfance. A la rentrée 2019, sur proposition de la collectivité, elle a décidé de s'engager dans une formation en apprentissage pour accéder au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ; ce contrat d'apprentissage s'achèvera fin juin 2021. Il précise que Margaux Vuarand envisage maintenant de passer le concours d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de la Fonction publique. Dans l'attente de la réussite de son concours, il propose aux membres du Conseil Municipal de la recruter sous contrat à durée déterminée de 1 an à temps complet.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement de son contrat de travail pour 1 an et autorise le Maire à signer les contrats.

DELIBERATION N°15 - 0421 – CREATION D'UN POSTE D'INFIRMIERE PUERICULTRICE – SERVICE PETITE ENFANCE

Le détachement de Mme Laurence BLANDIN, infirmière, recrutée depuis mars 2020 pour assurer les fonctions de directrice de la structure multi-accueil « Les Moufflets », s'est terminé le 8 mars 2021 et n'a pas été renouvelé. Il expose qu'un nouveau recrutement a été lancé afin de pourvoir à son remplacement et après entretiens, le choix s'est porté sur la candidature de Mme Elodie DE BAETS, infirmière-puéricultrice au CHU d'Angers (FPH). Il informe que cet agent sera recruté par voie de détachement pour une période de 1 an renouvelable ; afin de permettre sa nomination, il précise qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un poste de puéricultrice de classe supérieure qui se substituera au poste d'infirmière de classe supérieure occupé par Mme BLANDIN.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve la création d'un poste de puéricultrice de classe supérieure avec effet du 15 juin 2021, afin de permettre la nomination de Mme Elodie DE BAETS en position de détachement pour une période de 1 an renouvelable.

DELIBERATION N°16 - 0421 – CONTRAT DE VACATIONS – CENTRE DE VACCINATION

Considérant la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID 19, le gouvernement a déployé la création de centres de vaccination de proximité. A l'initiative de M. Le Maire, et de Mme Roquigny, la Commune de Châtel a mis en place un centre de vaccination pour Châtel et la Vallée d'Abondance, étant précisé que celui-ci est ouvert depuis le lundi 29 mars, pour une durée minimum de 6 semaines, pouvant être reconduite par l'autorité préfectorale.

Pour permettre le bon fonctionnement de ce centre qui fonctionne 5.5 jours / 7, outre les professionnels de santé libéraux connus et rémunérés par la Caisse d'assurance maladie (médecins, infirmier(ères), pharmaciens en activité), la Commune a procédé au recrutement d'autres intervenants, à savoir :

- Des médecins en retraite, étudiants en médecine ou internes à raison d'un médecin par jour ;
- Des Infirmiers(ères) en retraite et élèves infirmiers(ères) à raison de 2 infirmières par jour ;

étant précisé que ces professionnels de santé non libéraux seront rémunérés à l'heure, selon les tarifs de la réquisition fixés par arrêté du 28/03/2020, établis comme suit (montants bruts) :

	Semaine De 8H à 20H	Semaine de 20H à 23 H et de 6H à 8H	Dimanches et jours fériés
Médecins retraités	50 €	75 €	100 €
Infirmiers retraités	24 €	36 €	48 €
Internes	50 €	75 €	100 €
Étudiants en médecine ayant validé la deuxième année du deuxième cycle des études médicales	24 €	36 €	48 €
Étudiants infirmiers de 3ème année	12 €	18 €	24 €

A partir du 1er avril 2021, ces personnels seront rémunérés directement par la CPAM au moyen de bordereau spécifique et la collectivité n'aura plus à rédiger des contrats. Les contrats ne concernent donc pour cette catégorie de personnel que la période du 29/03/2021 au 31/03/2021.

Il précise qu'outre le personnel soignant, il a été également nécessaire de prévoir la présence de secouristes à raison de 2 par jour, d'agents d'accueil, à raison de 3 par jour et de chauffeurs pour l'acheminement des doses de vaccins, à raison d'un transport par semaine ; il propose de rémunérer ce personnel sur la base des étudiants infirmiers, soit :

	Semaine De 8H à 20H	Semaine de 20H à 23 H et de 6H à 8H	Dimanches et jours fériés
Secouristes	12 €	18 €	24 €
Agents d'accueil	12 €	18 €	24 €
chauffeurs	12 €	18 €	24 €

Il informe que ces intervenants seront recrutés en qualité de vacataires, étant rappelé que la notion de vacation doit répondre aux trois conditions suivantes :

- Spécificité (le vacataire est recruté pour exécuter un acte déterminé)
- Discontinuité dans le temps (l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent)
- Rémunération liée à l'acte.

Les missions confiées aux différents intervenants du centre de vaccination rentrent donc bien dans le cadre d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinu et remplissent parfaitement les conditions pour le recrutement de vacataires rémunérés après service fait.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve la création des postes de vacataires décrits ci-dessus, selon la rémunération horaire brute sus-indiquée, à compter de la période du 29 mars et jusqu'à la fermeture du centre qui n'est pas connue à ce jour.

DELIBERATION N°17 - 0421 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR 2021 A INTERVENIR AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Dans le prolongement de la délibération précédente, Monsieur le Maire indique qu'une convention doit intervenir avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de définir les engagements réciproques des parties en vue du versement d'une aide financière au profit de la Commune pour les quatre items principaux suivants :

- Acquisition de petit matériel de diagnostic, de protection, ou informatique ;
- Prestations d'hygiène et de traitement des déchets dont les DASRI ;
- Fonctions d'accueil et/ou secrétariat (personne recrutée spécifiquement pour ce poste)
- Fonction d'organisation, de coordination, et/ou de logistique (personne recrutée spécifiquement pour ce poste).

Il soumet aux membres présents, le projet de convention d'objectifs et de financement pour 2021, adressé par l'ARS.

→ A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour 2021. à intervenir avec l'ARS.

DELIBERATION N°18 - 0421 – DELIBERATION GENERALE AUTORISANT LE RECOURS AU PERSONNEL VACATAIRE EN CAS D'URGENCE (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET AUTRES SITUATIONS D'URGENCE)

Afin de faire face aux situations exceptionnelles, telle que la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde ou toute autre situation d'urgence nécessitant la mise en place d'un dispositif avec recrutement ponctuel de personnel de renfort, comme cela s'est produit pour le centre de vaccination, Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, du personnel vacataire, à en fixer le nombre, ainsi que les conditions d'embauche et de rémunération, si la notion de vacation rappelée ci-dessus (spécificité de l'acte, discontinuité dans le temps et rémunération à l'acte) est remplie.

Il propose d'appliquer le principe de rémunération suivant : selon les fonctions exercées par le personnel extérieur, le coût de l'heure serait le même que celui d'un agent de la collectivité exerçant des activités similaires.

→ A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à recruter, en tant que de besoin, du personnel vacataire en cas de situation exceptionnelle d'urgence et à fixer les conditions d'embauche et de rémunération telles qu'exposées ci-dessus.

DELIBERATION N°19 - 0421 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE »

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la loi n° 2015-991 dite loi NOTRE, le transfert de la compétence « eau potable » auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Evian est effectif depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ainsi, le personnel employé à temps complet au service « eau potable », a été transféré d'office ; cela concerne uniquement Mr Laurent DUSSART, dont l'embauche a été reprise par la CCPEVA aux mêmes conditions que son emploi actuel auprès de la Commune de CHATEL.

Un second agent a demandé sa mutation en mars 2021 vers la CCPEVA au service de l'eau, sa mutation sera effective au 15 avril 2021.

Pour les agents qui exercent partiellement ou ponctuellement leurs fonctions au service « eau potable », notamment les agents des services administratifs, ceux-ci seront mis à disposition de la CCPEVA en fonction d'une quotité de travail exprimée en % du temps de travail, étant précisé que ce taux pourra être modifié d'un commun accord, selon l'évolution des besoins. Ces modalités sont inscrites dans une convention jointe à la présente délibération.

Agent	Missions	% de mise à disposition
Céline GINON	Suivi administratif des abonnements, relevés de compteurs, facturation	Maximum 20 %
Tiffany LASSIEGE	Suivi administratif des abonnements, relevés de compteurs, facturation	Maximum 20 %
Bruno HERMAN	Actions ponctuelles : bilans de consommation, RQOS, soutien hydraulique	Maximum 10 %
Jacqueline BENAND	Gestion du personnel mis à disposition, états de remboursement	maximum 10 %
Service technique	Voir annexe 1 convention	Selon les besoins et sur sollicitation de la CCPEVA

Les salaires des agents mis à disposition sont remboursés par la CCPEVA à la commune selon le taux horaire base statutaire des agents.

Cependant, les services communaux ne comprennent pas la logique proposée d'une facturation forfaitaire par agent et au titre de stabilité et cohérence des méthodes souhaitent appliquer le cout réel comme cela est actuellement le cas pour la mise à disposition de personnel pour le service intercommunal des déchets.

Le service RH de la CCPEVA a été sollicité en ce sens. Il est demandé au conseil de reporter ce sujet tant que la réponse n'aura pas été faite et négociée dans l'intérêt des 2 parties.

➔ Le Conseil reporte le sujet à la prochaine séance si la réponse de la CCPEVA sur cette question n'a pas été donnée d'ici le 15/04.

5. INFORMATIONS

5.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire

5.1.1 Décisions du Maire

n°	Date de la décision	Objet de la décision
2021-006	06/04/2021	Attribution marche entretien de voirie
2021-009	06/04/2021	Attribution marche travaux sécurisation devant de Châtel

2021-013	05/03/2021	Réaménagement contrats de prêt : 1210972 ; 5077123 ; 5077286 souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
2021-014	30/03/2021	Avenant au Prêt n°472702 souscrit auprès du Crédit Agricole des Savoie
2021-015	30/03/2021	Avenant au Prêt n°26239301 souscrit auprès du Crédit Agricole des Savoie
2021-016	30/03/2021	Souscription d'un Prêt de 1 390 670.00€ € auprès du Crédit Agricole des Savoie
2021-017	06/04/2021	Attribution marche A. M. O. cimetière
2021-018	08/04/2021	Subvention sylv'actes
2021-019	08/04/2021	Tarifs municipaux location matériels
2021-020	12/04/2021	Tarif activités Vannes

Décision du Maire n°2021-006 – Attribution marché – Accord-cadre pour travaux de réfection ou de premier établissement des chaussées et trottoirs en enrobés 2021 à 2025

Concerne le marché relatif aux travaux de réfection ou de premier établissement des chaussées et trottoirs conclu avec l'entreprise COLAS pour les années 2017 à 2021 est arrivé à son terme le 30 mars 2021.

La commune a donc lancé un appel public à la concurrence afin de renouveler le marché. 2 entreprises ont répondu. Il s'agit des entreprises Colas et Eurovia. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 24 mars 2021 a émis un avis favorable pour attribuer le marché à la société COLAS. Le marché a été notifié le 31 mars 2021 à l'entreprise.

Décision du Maire n°2021-009 - Attribution marché – Travaux pour la réalisation d'un ouvrage de protection des habitations en aval du glissement Devant de Chatel

La commune a passé un appel public à la concurrence pour des travaux consistant en la réalisation d'un ouvrage de protection des habitations en aval du glissement Devant de Chatel.

6 entreprises ont répondu. Au regard du rapport d'analyse des offres, réalisé par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 30 mars 2021 et a émis un avis favorable pour attribuer le marché à l'entreprise Altitude construction, dont le siège social est situé à Passy.

Décision du Maire n°2021-017 - Attribution marché – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Réaménagement du cimetière communal

La commune a passé un appel public à la concurrence pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de réaliser les études nécessaires au réaménagement du cimetière communal.

1 seule entreprise a répondu. Il s'agit de l'entreprise Atelier Paysager, situé à la Roche-sur-Foron.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 30 mars 2021 et a émis un avis favorable pour attribuer le marché à l'entreprise Atelier Paysager.

5.2 Informations sur les activités des commissions communales

Les présidents des commissions communales exposent autant que de besoin, aux fins d'informations des membres du Conseil, les sujets traités par leurs commissions sur la période écoulée depuis la dernière réunion du Conseil municipal en date du 28 Décembre 2020.

Un exposé sommaire est éventuellement fait oralement en séance et retranscrit dans le PV du conseil municipal.

Si vous souhaitez disposer des comptes-rendus, n'hésitez pas à solliciter le service qui vous le transmettra.

Commission Culture et patrimoine : Actualités

- Confinement avril :
 - o Annulation des animations culturelles
 - o Maintien de l'ouverture bibliothèque avec un protocole sanitaire renforcé
- Subventions : demande en cours auprès du Centre National du Livre, pour le dispositif d'aide exceptionnelle pour l'achat de livres en bibliothèque (1 500 euros)
- Préparation de la saison estivale :
 - o 12 mai : visite CD74 des sites culturels Châtel/Abondance, à confirmer suivant évolution sanitaire et consignes du CD74 ?
 - o 26 et 27 juin 2021 : espoir de maintenir les « journées du patrimoine de pays », animations axées sur le thème « l'arbre, vie et usages »
 - o 31 juillet et 1er août : invitation à tenir un stand d'activités créatives au salon du livre à La Chapelle d'Abondance
 - o Groupe de travail en cours avec Empreintes sur la médiation culturelle innovante à destination des familles et du grand public : pour cet été, projet de labelliser l'animation « Châtel au son des cloches » et création d'une nouvelle animation ludique et participative « la Vieille Douane recrute ! »
- Fin du projet ALCOTRA Pays d'art et d'histoire :
 - o Elaboration des contenus culturels pour une borne interactive prévue place de l'église (délai à confirmer : installation fin d'été ou automne ?)
 - o Installation d'une signalétique pour l'accessibilité à la Vieille Douane

Commission Vie Locale

Réunion technique du lundi 22 Mars concernant l'offre VTT enduro et électrique:

2 itinéraires vert ont été proposés :

Un parcours partant du Tenne vers Super Chatel et tour du lac de la Mouille. Il est proposé d'améliorer le cheminement et l'accueil sur le site de la Mouille pour une mise en valeur touristique du site ;

Un parcours au départ du lac de Vannes - > col du Saix (passage balcon de Chatel – Boude/Bouchet- Tenne - Barbossine dessous – col du Saix) ;

Reprise de la portion du chemin menant au lac de Morgins et situé juste en face du bâtiment des Portes du Soleil qui apparaît raide et difficilement praticable (que ce soit à pied en hiver ou en VTT)

Intégration du parcours VAE tracé autour du Morclan sur les cartes PDS et balisage associé pour la saison estivale 2021

– Pêche Vannes 2021

Concernant l'ouverture de l'activité Pêche, la commission proposait fin 2020 une ouverture pour le dimanche 2 mai 2021 en maintenant les tarifs des abonnements 2020 (détail ci-dessous). Une décision du Maire actera ces tarifs ainsi que la période de pré-vente des abonnements annuel (-20%)

Abonnement Pêche Vannes 2021	P.U
Saison Adulte prévente	160,00 €
saison enfant + de 10 ans Prévente	56,00 €
saison enfant - de 10 ans prévente	28,00 €
Saison Adulte	200,00 €
saison enfant + de 10 ans	70,00 €
saison enfant - de 10 ans	35,00 €
7 jours NC adulte	90,00 €
7 jours NC enfant + de 10 ans	42,00 €
7 jours NC enfant - de 10 ans	21,00 €
Journée Adulte	15,00 €
Journée enfant + de 10 ans	8,00 €
Journée enfant - de 10 ans	5,00 €
Concours Adulte	20,00 €
Concours Enfants	16,00 €

Info sur la politique grand col – Bassachaux

Crédits départementaux (aide de 80% sur les études et de 50% sur les travaux avec un montant maximum d'aide de 500 000 €) associé au Contrat d'Espace Naturel Sensible (CT ENS) pour l'aménagement et la mise en valeur paysagère/environnementale du site de Bassachaux.

Selon le cahier des charges défini par le Département, une étude de programmation préalable est nécessaire avant la phase Moe (elle est budgétée dans le PPI). Pour réaliser cette étude dans les meilleures conditions (délais, compétence) le CAUE a été contacté pour établir une proposition.

La commune de Chatel est la première à débiter cette opération sur les 6 cols identifiés à l'échelle du Département ;

Ce projet est sous une maîtrise d'ouvrage « commune de Châtel » et nécessite la création d'un Comité de pilotage pour son suivi. Le COPIL doit intégrer les acteurs du site : Elus des communes concernés (Abondance, Montriond,..), Département 74, CCPEVA, Geoparc, socio-pro, association environnementale : agricole - chasse – préservation et suivi,...

Commission Agriculture et Forêts :

– Séance du 22/03/2021 avec l'association des Agriculteurs:

Le Président de l'association des agriculteurs communique les déclarations d'UGB (Unité Gros Bétail) de l'estive pour les subventions 2021. Le total 2020/21 est 643.91 UGB contre 637.82 UGB en 2019/20.

L'application du montant maximum de 55 € par UGB déclaré pour chaque exploitation et proposé par l'association des agriculteurs signataire de la convention d'objectif, ce qui représente un total de 35 415.05 € d'aide à l'UGB pour 26 exploitations agricoles (montant 2019/20 : 35 080.10€ pour 24 exploitations).

Lors de cette séance les agriculteurs ont salué les travaux menés par les services communaux à l'été 2020 (accès Boudimes/le Linga/ pied du betzalin/les grand plans, nettoyage sur La pierre /barbossine dessous/le Linga) ; Pour l'été 2021 en accord avec la commission sont proposés les travaux suivants :

Entretien des accès sous le Mont Grange (betzalin, cornillon- voir l'etrie)

Finalisation des travaux sur le secteurs du Linga et sur le secteur de Barbossine dessous/le tenne (en lien avec la SAEM)

M. le Maire signale que les dossiers de travaux pistes aménagées pour mener aux alpages communaux doivent être présentés à l'AFP qui peut apporter un soutien financier à la commune. Les services sont appelés à cette vigilance.

Commission Travaux

- Réunion du mercredi 31 mars 2021 de 17h30 à 20h au CTM.

Arbitrage budgétaire des travaux 2021 repris dans le PPI en lien avec le service finances

- Réunion sur les emplacements borne de recharge véhicule Electrique : suite à la délibération du dernier conseil municipal et visio du 9 avril 2021 avec le SYANE ; les emplacements envisagés pour l'installation d'une nouvelle borne de recharge VAE sur Chatel sont :

- Secteur Vannes liaison inter domaine – lac
- Secteur Petit Chatel- parc
- Secteur Linga

Les service du Syane évalue les faisabilités techniques de ces installations pour soumettre à l'approbation de l'autorité territoriale l'implantation définitive.

Commission Agriculture :

Attribution de surfaces d'alpages communaux pour installation d'un nouvel exploitant et réunion sur la nouvelle rédaction de convention triennale des alpages communaux

Commission finances : 9 avril 2021

Arbitrages investissements 2021 – préparation budgétaire

Commission enfance : 31 mars 2021

Point sur les projets de l'école

Mme Gabrielle **DAVID** expose au conseil qu'elle a eu des retours de chatelans par rapport à la suppression du Ptitbus service proposé par la CCPEVA et qui a été supprimé il y a quelques années car très peu utilisé. Voir avec la CCPEVA si ce type de service peut être réétudié. Enfin elle précise que ces mêmes chatelans remarquent le manque de confort d'attente du bus de la ligne régulière 121 qui les prend en charge à la gare routière du Linga. Les services étudient un aménagement de qualité pour cet hiver. Ce projet sera soumis à la commission transport dans l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 19h45.

Signature du secrétaire de séance
Catherine ROQUIGNY



Signature du Maire
Nicolas RUBIN

